



CERCLE DES ARTISTES DE PARIS

Association régie par la loi de 1901

155, boulevard Vincent Auriol 75013 Paris

tél : 06 82 23 31 80

e-mail : cercleartistesparis@free.fr

internet : www.artistes-paris.net

Paris, le 3 janvier 2019

Cher artiste,

Le **Cercle des Artistes de Paris** vous invite à participer à son exposition annuelle relevant des moyens d'expression de la peinture, sculpture, dessin, photographie, gravure... Elle se déroulera du **samedi 4 mai au dimanche 2 juin 2019 inclus** au **pavillon 18** du **PARC FLORAL DE PARIS**, Bois de Vincennes PARIS 12ème (entrée Nymphéas, route de la Pyramide). Le vernissage est prévu le vendredi 10 mai 2019 à partir 18h00.

Pour ces quatre semaines, les frais d'exposition s'élèvent à **280€** (180€ pour les étudiants et les -25ans), pour une largeur de 3 mètres pour les peintres et pour trois espaces au sol de 80 cm par 80 cm pour les sculpteurs. Nous demandons aux artistes de régler cette somme à la constitution du dossier. Cependant, il nous est difficile de proposer à chaque artiste sélectionné, un espace d'exposition de 3m ou de 3 fois 80x80 pour les sculpteurs. Nous sommes donc souvent amenés à ne vous proposer qu'un espace d'exposition réduit de 2m, notamment pour les photographes et les artistes proposant des œuvres de plus petites tailles ou selon le nombre d'œuvres sélectionnées par le jury, les frais d'exposition sont dans ce cas de 240€. Pour chaque artiste effectuant une permanence, un dédommagement de 10€ par journée complète sera effectué, ce défraiement ne pouvant excéder 20€. Evidemment selon le cas, le trop-perçu vous sera remboursé à la fin de l'exposition.

Les artistes souhaitant participer à cette manifestation, doivent nous faire parvenir un dossier complet avant la date de **clôture de l'inscription** fixée au **24 février 2019, délai de rigueur**. Cette inscription devra se faire de préférence sur notre site internet www.artistes-paris.net, rubrique «ACTUALITE», puis «INSCRIPTION», puis «FORMULAIRE». Vous pouvez remplir directement le formulaire en ligne ou télécharger le formulaire PDF et nous le renvoyer par mail avec les photos aux adresses suivantes, peintres@artistes-paris.net ou photographes@artistes-paris.net ou sculpteurs@artistes-paris.net selon le cas.

Votre inscription devra comporter les pièces suivantes :

- **Formulaire de renseignement** dûment complété,
- **Photos couleurs des œuvres exposées**. Pour que nous puissions réceptionner les photos en format numérique par mail ou par internet, il est impératif que le format soit en JPEG ou en GIF, avec une résolution de 300 dpi et que la taille de l'image ne dépasse pas sur la hauteur ou sur la largeur 20cm.
- **Chèque de 280€** (180€ étudiant et -25 ans) par défaut. N'oubliez pas de nous indiquer au dos du chèque votre nom marital et votre nom d'artiste ou de nous renvoyer avec celui-ci la fiche de renseignement.

Il est préférable de vous inscrire via notre site internet ou par mail. Si vous ne le pouvez pas, envoyez-nous votre dossier par courrier avec des photos de bonne qualité, pensez dans ce cas à indiquer votre nom et le titre de l'œuvre au verso de la photo.

Fin février, un comité de sélection se réunira et déterminera quelles sont les œuvres retenues. Les candidats non retenus seront informés par téléphone et par courrier avec retour de leur chèque et des photographies de leurs œuvres le cas échéant.

Afin que vous ayez le plus de chance d'être sélectionné, nous vous conseillons de proposer des dossiers cohérents dans le choix des œuvres (sujets, techniques, mouvements...). Si vous voulez nous proposer plusieurs facettes de votre travail, n'hésitez pas à nous envoyer plusieurs dossiers d'inscriptions, n'oubliez pas dans ce cas de nous indiquer le numéro de dossier.

Mr Emmanuel RISSER, président et directeur artistique, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : emmanuel.risser@free.fr ou 06 82 23 31 80.

Emmanuel RISSER
Directeur Artistique

REGLEMENT

CERCLE DES ARTISTES DE PARIS

PARC FLORAL 2019

Le salon se tiendra au **Pavillon 18 du Parc Floral de Paris**, Bois de Vincennes 75012 PARIS, du **4 mai au 2 juin 2019** inclus, du lundi au vendredi de 14h00 à 19h00 et le week-end ou jours fériés de 10h30 à 19h00; **ouvert à tous les artistes**, sans droit d'adhésion au Cercle des Artistes de Paris (C.A.P.), **seul un droit de participation aux frais engagés est exigé**.
Le salon accueille les œuvres relevant des moyens d'expression de la peinture, sculpture, dessin, gravure, photographie, etc.

Art. 1. **Nous essayons de préférence, d'allouer à un artiste 3 espaces d'exposition. Cependant, selon la décision du comité de sélection chaque artiste pourra ne disposer que de 2 ou 1 espaces d'exposition. L'espace d'exposition correspond, pour les œuvres accrochées, à un panneau de 1m sur une hauteur de 2,5 m (laisser 0,70m en bas du panneau) et pour les œuvres posées au sol ou sur un socle à un carré de 80cm par 80cm. Les artistes doivent prévoir des socles blancs et un système de fixation des œuvres sur ceux-ci. Pour les petites sculptures moins de 15cm, nous pouvons les placer dans une vitrine, compter alors un espace d'exposition.**

Les œuvres présentées peuvent être dépourvues de cadre, elles seront libres ou habillées d'un cadre clou, d'un chant plat ou d'une simple baguette, y compris le cadre américain. Elles devront avoir un système d'accrochage approprié.

Seront exclues, les copies, ainsi que toute œuvre pouvant nuire à la bonne tenue du salon. Les œuvres devront porter une étiquette indiquant le titre de l'œuvre et le nom de l'auteur. Pour des raisons de sécurité, les sous-verre devront être en plastique.

DROIT DE PARTICIPATION AUX FRAIS :

Art. 2. **Les droits d'exposition sont selon l'espace d'exposition alloué de:**

	3 espaces	2 espaces	1 espace
Adulte	280 €	240€	200€
Etudiant/-25ans	180€	140€	100€

◆ **10€** de réduction par permanence complète effectuée par l'artiste pendant la période du salon, de 14h00 à 19h00 du lundi au vendredi ou de 10h30 à 19h00 le week-end et jours fériés. L'artiste peut faire autant de permanence qu'il le souhaite, mais seulement deux permanences maximum seront remboursées.

INSCRIPTION :

Art. 3. Vous pouvez effectuer votre demande d'inscription par mail ou sur notre site internet. Seuls les dossiers complets seront retenus par le jury de sélection qui décidera de l'admission et de l'emplacement dont vous disposerez ou du refus de candidature. Si vous ne pouvez pas envoyer votre dossier par ces moyens, nous accepterons les dossiers envoyés par courrier.

Un dossier complet devra comprendre :

● Le formulaire de renseignement dûment rempli. Vous pouvez soit le récupérer sur notre site, le remplir et nous l'envoyer par mail, soit remplir le formulaire directement en ligne sur notre site internet.

● Les photos de chaque œuvre prévue pour l'exposition, celles-ci devront être de bonne qualité, les formats numériques fournis sur notre site internet ou envoyés à notre adresse mail devront être en JPEG ou en GIF, d'une résolution de 300 dpi et d'une taille inférieure sur toutes les dimensions à 20 cm.

● Un chèque du montant de la participation, soit 280€ et libellé à l'ordre du CERCLE DES ARTISTES DE PARIS. Nous nous engageons à vous rembourser à la fin de l'exposition, le trop perçu pour le métrage et les permanences.

Le dossier complet doit nous parvenir au plus tard avant le 24 février 2019.

DEPOT DES ŒUVRES :

Art. 4. Pour tous les artistes, les œuvres devront être déposées sur le lieu d'exposition, Pavillon 18 du Parc Floral de Paris, le **MARDI 30 AVRIL 2019 DE 7h30 à 17H00**. Le dépôt des œuvres nécessitant un véhicule jusqu'au pavillon 18 est possible **de 7H30 à 9H00 SEULEMENT, à 9H15, aucun véhicule ne devra être présent dans le parc**. Cet horaire est à respecter impérativement en raison de l'interdiction de circuler pendant l'ouverture du parc au public. Les œuvres non déposées aux dates indiquées ne seront plus acceptées et le montant de la participation ne sera pas remboursé. Eventuellement, si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ces dates, il convient de contacter Mr RISSER.

VERNISSAGE :

Art. 5. **Le vernissage est prévu, sous réserve, le VENDREDI 10 MAI 2019, de 18 heures jusqu'à 21 heures. Chaque artiste recevra par courrier 10 invitations pour le vernissage.**

RESPONSABILITES :

Art. 6. Toutes mesures propres à assurer la surveillance du salon seront prises, avec votre aimable présence aux permanences. La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement DEVE, de la Mairie de Paris et le Cercle des Artistes de Paris. Ne pourront répondre en aucune façon des dommages que pourraient subir les œuvres exposées, et déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, incendie, détérioration. Une assurance est prise au sein du C.A.P. pour certains incidents ou accidents sur les personnes ou les œuvres. Le pavillon 18 et le Parc Floral de Paris sont fermés la nuit et sous surveillance de nuit comme de jour. Les artistes veilleront, s'ils le désirent, à assurer personnellement leurs œuvres et s'engagent à renoncer à tout recours contre la Mairie de Paris, la DEVE, le Parc Floral de Paris et le CAP.

Art. 7. Compte tenu du caractère particulier de cette manifestation artistique, il est exclu d'y acquérir sous une forme ou une autre, les œuvres exposées pendant la durée du salon. Cependant, les personnes assurant la permanence seront en possession de l'estimation des œuvres et pourront renseigner le public. Nous vous aviserons le cas échéant, des œuvres retenues ou réservées et nous vous mettrons directement en relation avec les personnes intéressées. Les catalogues imprimés comportant les coordonnées des artistes seront remis gracieusement aux visiteurs. Des exemplaires seront offerts aux artistes.

Nous tenons à informer les artistes qu'ils sont dans l'obligation dès leur première vente de se déclarer auprès de la Maison des Artistes et/ou de l'URSSAF pour régulariser leur situation sociale et fiscale. Si vous êtes inscrit, merci de nous fournir sur le formulaire de renseignement votre n° d'ordre MDA ou votre n° de SIRET. Sinon, nous conseillons de prendre tous les renseignements sur le site de la Maison des Artistes, afin d'effectuer cette démarche.

RETRAIT DES ŒUVRES :

Art. 8 Les œuvres pourront être retirées le **LUNDI 3 JUIN 2019 de 7h30 à 17h00**. Les œuvres non retirées seront entreposées. Le transport et le gardiennage en seront assurés, aux frais de l'exposant. Après un délai de 3 mois, les œuvres non retirées demeureront acquises au CAP par le fait même de leur inscription.

Les participants s'engagent à accepter et à respecter le présent règlement. Le CAP ne se charge en aucun cas des formalités de dédouanement.

CERCLE DES ARTISTES DE PARIS
155, Bd Vincent Auriol 75013 PARIS
www.artistes-paris.net
cercleartistesparis@free.fr

EXEMPLAIRE A GARDER PAR L'ARTISTE

EXPOSITION PARC FLORAL DE PARIS 2019

FICHE DE RENSEIGNEMENT

ARTISTE

Nom :	Nom d'artiste :
Prénom :	Civilité : M., Mme. , Mlle. (*)
Adresse :	
Tel :	Mobile :
Email :	Internet :

Si vous êtes inscrit à la Maison des Artistes ou si vous avez un numéro de SIRET, merci de nous l'indiquer.

N° Ordre MDA	
N°SIRET	

PERMANENCES

Si vous souhaitez effectuer des permanences, veuillez nous indiquer le nombre de permanences que vous envisagez de faire. Nous définirons ensemble les dates de ces permanences, lors du dépôt des œuvres.

Nbre de Permanences

EDITION DU CATALOGUE ET SITE INTERNET

Merci de nous indiquer sous quel nom, vous souhaitez apparaître sur notre catalogue. Puis, cochez dans la liste ci-dessus, les informations vous concernant que vous acceptez de transmettre sur le catalogue de l'exposition et sur le site internet.

Nom Catalogue	<input type="text"/>				
	oui	non		oui	non
Adresse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Email	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Téléphone Fixe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Internet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Téléphone Mobile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

INSCRIRE TOUT LE TEXTE EN CARACTERE D'IMPRIMERIE

(*) Rayez la mention inutile ou cochez la case utile

T.S.V.P.⇒

ŒUVRES EXPOSEES

Titre 1 :

Technique	Dimension (L x H x P)	Estimation

Titre 2 :

Technique	Dimension (L x H x P)	Estimation

Titre 3 :

Technique	Dimension (L x H x P)	Estimation

Titre 4 :

Technique	Dimension (L x H x P)	Estimation

Titre 5 :

Technique	Dimension (L x H x P)	Estimation

Titre 6 :

Technique	Dimension (L x H x P)	Estimation

Titre 7 :

Technique	Dimension (L x H x P)	Estimation

Titre 8 :

Technique	Dimension (L x H x P)	Estimation

Titre 9 :

Technique	Dimension (L x H x P)	Estimation

Titre 10 :

Technique	Dimension (L x H x P)	Estimation